



AUTO ECOLE ANDRE COUTIER SARL JC 4A
167 Rue Jean Baptiste Défernez 62800- Liévin

Siret : 78992232500012 - Agrément Prefectoral : E1306200250

19 rue Charles Ferrand 62210 - Avion

Siret : 78992232500020 - Agrément Prefectoral : E1306200260

Code NAF : 8553 Z

Tel : 0321442319

Adresse Mail : autoecole.coutier@sfr.fr

Procédure d'évaluation Permis B

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation à l'aide d'un simulateur de conduite.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques:

- La première concerne: des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule ."
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

Procédure d'évaluation Permis A1-A2

L'évaluation se fait sur les mêmes critères que l'évaluation du permis B.

Elle se déroule en situation de conduite hors circulation sur piste fermée à la circulation.